

CTPD du 17 juin 2010

I) CHORUS

La Direction locale a soumis au vote du CTPD la création Centre des Services Partagés (CSP) et du service dépense en mode facturier suite à la mise en place du progiciel CHORUS.

Chorus est l'outil permettant dans les services l'application de la LOLF votée en 2001 et de la RGPP en 2007 - avec la réorganisation des organigrammes administratifs et son lot de suppressions d'emplois.

Au plan local, deux services seront constitués au 1^{er} janvier 2011:

- Le **service facturier** doté de **11 emplois dont 6 DGFIP**, qui serait implanté au 2^{ème} étage quai Jean moulin. Ce service est un centre de traitement et de paiement unique des factures. Il procède au contrôle de cohérence entre engagement juridique, service fait et facture.

- Le **service CSP** (Centre des Services partagés) doté de **13 emplois dont 9 DGFIP**, service installé au 4^{ème} étage, ancien logement de fonction du Directeur réaménagé en bureaux, Ce CSP est le prestataire CHORUS pour le compte de plusieurs ordonnateurs : il traduit comptablement les décisions de l'ordonnateur, mutualise les décisions des services prescripteurs (plusieurs administrations de l'Etat) et s'engage sur la qualité de ces prestations.

A ce jour, sur 15 emplois proposés aux agents de la DRFiP, 6 seraient pourvus.

Pour les administrations extérieures, sur les 9 emplois proposés, 6 seulement sont pourvus.

La DIRRECTE en pleine réorganisation, n'a qu'un seul candidat pour l'instant pour les 4 postes à pourvoir.

Sur le plan immobilier, le calendrier est très contraint puisque les agents sont affectés dans ces services au 1 septembre pour la DRFiP avec installation définitive dans les locaux au 1er janvier 2011. Les locaux doivent être prêts le 15 décembre pour le CSP (4^{ème} étage)

Le service facturier s'installera au deuxième étage en lieu et place ??? . La réflexion est toujours en cours... Quant au service budget logistique, il migrera dans les locaux actuels du Service des pensions qui doit disparaître au 1er avril 2011.

FO a voté contre la mise en place de CHORUS.

Nous nous interrogeons :

- sur l'opportunité de la mise en place d'un outil dont le coût est pharaonique, (1,3 milliard d'€ minimum ; estimation initiale : 550 millions €) .
- sur les postes non encore pourvus,
- sur le devenir des service Dépense et Budget Logistique,

CONSEQUENCE : Chorus est un progiciel (un de plus) venant du secteur privé, peu adapté à nos services. **Les pouvoirs publics ne s'en cachent pas, l'objectif affiché en matière de réduction de personnel liée à la mise en place de Chorus est d'économiser pas moins de 9795 agents temps plein.**

Le risque de ces services est la **mise en pratique de la loi sur la mobilité** des fonctionnaires, mobilité géographique ou fonctionnelle.

Le fait d'intégrer dans les services de la DRFIP des agents d'autres ministères donne toute possibilité au DRFIP de contrôler les dépenses des ordonnateurs, notamment en cas de régulation budgétaire.... !

II) Equipe de Renfort Départementale (filière Gestion Publique)

L'équipe est composée de 38 agents répartis sur 2 secteurs (Rouen/Dieppe et Le Havre).

La Direction propose de gérer toute l'équipe au niveau départemental. Cette proposition est actée avec un maintien des secteurs géographiques (maintien fortement soutenu par la délégation FO). L'attribution des missions sera dorénavant faite par une commission mensuelle composée de 8 responsables pour l'ensemble des agents de l'ERD.

La délégation FO a rappelé la nécessité d'être vigilant sur l'affectation des agents (ex : éviter à un agent habitant Rouen d'être affecté à l'autre bout du département). La délégation a revendiqué la NBI pour tous les personnels de l'ERD en rappelant que la NBI de 5 huissiers non remplacés n'a pas été réaffectée dans le département.

A notre demande, la Direction locale a accepté que les affectations des agents de l'ERD soit en ligne sur Ulysse 76, comme antérieurement.

Notre délégation aborde également le problème récurrent des habilitations. Pour la énième fois, la Direction s'engage à remédier au problème.(ndlr : cette fois sera peut être la bonne !!)

III) Questions diverses FO :

- **Prime d'intéressement** versée en mai pour les agents Filière Gestion Publique:

Les agents de la filière fiscale et dans certains départements Gestion Publique, n'ont pas subi de retenue pour service non fait. Or, en Seine-Maritime depuis l'année dernière, la prime est calculée au prorata des jours de grève effectués en 2009 pour les agents filière Gestion Publique.

FO exige l'harmonisation des procédures dans l'esprit de la fusion, à savoir l'application du régime le plus favorable

- Les problèmes de **fonctionnement de la Poste** ne sont toujours pas à ce jour résolus. La Direction locale nous annonce un prochain rendez-vous avec la directrice régionale de la Poste.

- FO attire une nouvelle fois l'attention de la Direction locale sur la situation critique de la **trésorerie de la Feuillie**, qui à compter du mois d'août, n'aura plus qu'un agent (sur 3) et un chef de poste mutée hors département au 1^{er} septembre.

